



mémoire et solidarité

Labellisation - Cycle mémoriel 2020

Dans le cadre de l'année mémorielle 2020, les associations, les établissements scolaires et les collectivités territoriales sont invités à soumettre leurs projets à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de Seine-Maritime dans le but d'obtenir une labellisation de l'Etat pour les initiatives s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- l'année de Gaule ;
- l'année 1940 ;
- la fin du cycle du 75e anniversaire de la 2de guerre mondiale, avec la libération des camps ;
- le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix ;
- le 70e anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée ;
- le 150e anniversaire de la guerre de 1870.

Dans cette perspective, il est demandé aux porteurs de projets de retourner la fiche ci-après, complétée, avant le 13 mars 2020 à :

Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Préfecture

7 Place de la Madeleine

76036 Rouen Cedex

02.32.76.52.55

sd76@onacvg.fr

Le site internet www.cheminsdememoire.gouv.fr recensera les projets territoriaux et nationaux qui auront été sélectionnés.

Nom du porteur de projet :

Titre de l'action en lien avec le cycle mémoriel 2020 :

Chapeau (400 signes espaces compris maximum) :

Corps du texte (5000 signes maximum espaces compris) :

Photographies (légendées et créditées (droits acquis et autorisation écrite d'exploitation) :

Dates / durée de l'action / lieux :

Thématiques / mots clés :

Contact / coordonnées :

Liens éventuels (vers le site internet des porteurs de projets ou des partenaires) :